

# **Le Plan Export des Eco-entreprises**

***La protection de l'environnement c'est un marché mondial qui atteindra les 360 milliards d'euros à l'horizon 2010. C'est aussi, pour bon nombre d'entreprises françaises, l'occasion de conforter leur croissance en développant leurs exportations. C'est pour les y aider que l'Ademe a proposé en 2002 un plan export des éco-entreprises. Premier bilan.***

**par Michèle Pappalardo**  
*Présidente de l'Ademe*

La communauté internationale s'est prononcée sur la nécessité de mettre en place une stratégie de développement durable pour faire face aux défis importants des prochaines décennies. Cette détermination conduit à adopter de plus en plus souvent des solutions mondiales seules à même d'assurer un développement économique et social tout en préservant l'environnement. Quatre domaines prioritaires exigent une attention particulière : le changement climatique, la santé et la qualité de vie, la gestion des ressources naturelles et des déchets, la nature et la biodiversité. Les réponses à ces enjeux passent par la mise au point et la diffusion de nouvelles éco-technologies qui permettent de respecter des normes écologiques de plus en plus sévères. Cette

démarche ambitieuse est indispensable pour relever, au niveau planétaire, les défis écologiques tout en contribuant à la compétitivité et à la croissance économique dans le cadre de la mondialisation.

L'objectif est de diviser par deux, les émissions de gaz à effet de serre de la planète d'ici 2050 et de réduire substantiellement les autres types d'émissions. Atteindre cet objectif et satisfaire les besoins considérables qui en découlent nécessite des technologies innovantes et adaptées aux différents contextes. Deux exemples. Celui de l'Inde d'abord dont la population devrait atteindre 1,5 milliard d'habitants au milieu du siècle. A la disparité grandissante entre riches et pauvres, s'ajoutent les lourdes menaces de la pollution industrielle et de la raréfaction de la ressource en eau. Une situation qui explique l'énorme besoin en

technologies propres du pays. En Chine, où la population est déjà de 1,3 milliard, le gouvernement prévoit de consacrer, chaque année, 1,5 % du PIB qui devrait augmenter de 65 % d'ici 2008, à la protection de l'environnement (X<sup>e</sup> plan quinquennal 2001-2005), soit 84 milliards de dollars pour le traitement des eaux usées, des ordures ménagères et l'élimination des particules dans l'air. Ces deux pays à forte démographie doivent aussi développer des transports propres, c'est-à-dire des systèmes entièrement nouveaux ; d'où les efforts qu'ils déploient en faveur du véhicule électrique.

La demande est également vaste dans la Communauté européenne après son élargissement à 25 membres. Pour atteindre le niveau de l'acquis communautaire, les dix nouveaux Etats ont à leur disposition les fonds structurels et les

fonds de cohésion, ce qui ouvre un large marché pour les années à venir.

Ainsi, l'offre de biens et de services pour la protection de l'environnement est devenue un secteur économique d'importance grandissante au niveau mondial avec un marché évalué en 2010 à 360 milliards d'euros. L'émergence d'une offre locale dans les Peco et dans les pays du Sud va progressivement modifier les conditions d'accès à leur marché, et les exportateurs devront articuler leur offre aux capacités locales et au pouvoir d'achat des populations concernées. D'ici 2010, la croissance annuelle des marchés en Asie et dans les Peco devrait avoisiner les 12 %, offrant à l'éco-industrie française matière à une expansion conséquente.

La France est aujourd'hui, selon l'OMC, le 5<sup>e</sup> exportateur mondial (385 milliards de dollars) et probablement en 4<sup>e</sup> position dans le domaine de l'éco-industrie qui, en 2004, atteint un chiffre d'affaires de l'ordre de 37 milliards de dollars, soit une croissance de 4,5 % par rapport à 2003. Le taux moyen d'exportation des entreprises est de 15 % mais il peut atteindre des taux plus élevés. L'éco-industrie française a de nombreux atouts : elle a pu se développer grâce à des réglementations de plus en plus contraignantes souvent issues de négociations internationales et à un effort

notoire dans le domaine de la recherche. Le tissu éco-industriel repose sur un large éventail de compétences, du grand groupe à la petite PME, de la prévention aux traitements des pollutions, en passant par le conseil et l'ingénierie. Il est certain que plus la taille de l'entreprise est petite, plus la demande d'accompagnement est forte. Les PME de ce secteur qui constituent la majorité des entreprises éco-industrielles ont besoin de soutiens spécifiques pour mieux cibler leurs actions et accéder aux marchés internationaux.

L'export de produits ou de savoir-faire constitue le principal vecteur de croissance potentielle pour un grand nombre d'entreprises françaises du secteur, dans un contexte de vive concurrence qui les conduit à se doter de ressources humaines et financières adaptées à la préparation et à la conduite des opérations internationales. Le transfert de technologie doit être favorisé, ce qui réclame une connaissance des outils de protection intellectuelle et un savoir-faire juridique et, souvent, le support d'un centre technique pour adapter la technique au pays destinataire. Il est essentiel, dans tous les cas, de démontrer aux pays cibles la pertinence des technologies proposées. Ainsi, l'accueil de délégations étrangères ou la tenue de colloques à l'étranger

pour sensibiliser et former aux éco-technologies sont des bases efficaces pour amorcer des relations techniques et commerciales fructueuses. Les établissements publics de recherche ou d'enseignement supérieur et les centres techniques, en s'appuyant sur la recherche privée, peuvent jouer un rôle essentiel pour mener des coopérations avec des organismes similaires établis à l'étranger en vue de renforcer les relations en aval.

## **Le rôle de l'Ademe dans le dispositif export**

La Direction de l'action internationale de l'Ademe, chargée des relations de l'agence dans les domaines bilatéraux et multilatéraux, a, depuis plusieurs années, entrepris de travailler avec les entreprises éco-industrielles afin de faire connaître les avantages des procédés qui ont marqué une avancée technologique du point de vue de l'environnement ou de l'énergie. Sa capacité à élaborer des projets de coopération lui permet de constituer des réseaux de partenaires à l'étranger et de consolider les relations avec les bailleurs de fonds internationaux. En 1997, elle a décidé d'apporter une dynamique nou-

velle à la promotion industrielle et commerciale en créant le Club Ademe international. Ce club, parrainé par les ministères en charge de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce extérieur, regroupe environ 80 entreprises performantes sur le marché mondial de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, et plus particulièrement tournées vers les pays émergents. Ce regroupement d'entreprises aux compétences complémentaires, appuyé par les experts de l'Ademe, a permis de constituer une plate-forme qui fournit une information régulière sur des marchés cibles et qui élabore des outils de promotion (colloques, stands dans les salons, catalogues...) afin de diffuser l'offre française aux décideurs étrangers avec le concours des opérateurs institutionnels du commerce extérieur français (Ubifrance, Dree, CCI...). Dans ce cadre, les agents des missions économiques françaises à l'étranger sont, chaque année, invités à prendre contact avec le tissu éco-industriel afin de mieux adapter l'offre et la demande et de rechercher les opportunités de marchés.

### **Le Plan export des éco-entreprises**

Malgré des résultats positifs, la dynamique ne pouvait réelle-

ment s'affirmer qu'en changeant de dimension, c'est-à-dire en adoptant une structure rassemblant les moyens existants et l'ensemble des interlocuteurs compétents sur des objectifs précis et avec des indicateurs fiables. D'où, en 2002, la proposition de l'Ademe, en concertation avec les services de ses ministères de tutelle, du ministère des Affaires étrangères et de ses partenaires institutionnels, de créer un plan, le « Plan Export des Eco-entreprises - (Pexe) ». L'objectif est de placer en cinq ans l'activité internationale des éco-entreprises françaises sur une trajectoire de croissance à deux chiffres, supérieure à celle de leurs principaux concurrents et à la progression prévue du marché. Il s'agit aussi de concevoir une stratégie cohérente visant à construire un partenariat public-privé plus efficace avec deux idées maîtresses : le fonctionnement en réseau et le développement de synergies.

Ce plan est ouvert à l'ensemble des entreprises produisant des biens et des services pour la protection de l'environnement et le développement durable (eau, air, sol, déchets, acoustique, surveillance de l'environnement, production propre, utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables) et a pour vocation d'améliorer leur accès aux dispositifs de soutien à l'export et

de favoriser une collaboration qui leur permette d'aborder les marchés de façon concertée. Le dispositif représente près de 250 000 emplois sur le territoire national dans l'industrie et le secteur des services. Le plan privilégie une approche d'offre globale dans le cadre de services intégrés (ingénierie, vente d'équipements, exploitation, maintenance et gestion, formation) et la réalisation d'opérations exemplaires ainsi que leur diffusion dans des pays cibles.

Le Pexe s'accompagne de la coordination des actions des différents services publics de soutien au commerce extérieur pour assurer sa cohérence et pour développer l'intelligence économique, les opérations de promotion et l'alerte sur l'évolution des marchés.

La méthodologie Pexe et son organisation ont été entérinées le 16 octobre 2003 lors d'un colloque à Bercy, présidé par le Ministre délégué au Commerce extérieur et la Secrétaire d'Etat au Développement durable. Deux études menées par le ministère de l'Industrie, un panorama des éco-entreprises visant à évaluer leurs atouts et leurs faiblesses ainsi qu'un tableau de bord des technologies de l'environnement sous forme d'un répertoire et d'indicateurs spécifiques à l'innovation et à la priorité intellectuelle, y ont été

présentées, accompagnées pour l'occasion de données clés pour l'avenir.

A la suite de cet événement officiel, les ministères concernés ont décidé la mise en place d'un secrétariat commun Ademe-Ubifrance et d'un premier train de mesures. Au cours de la première année d'exercice, trois instruments de mise en cohérence ont été créés. Le premier est une instance partenariale réunissant entreprises et acteurs publics de l'appareil export. C'est le Comité d'orientation et de suivi (Cosp) du Pexé qui coordonne l'ensemble des actions et effectue la synthèse des résultats. Le deuxième outil, des tables rondes sectorielles, permet à la demande d'entreprises, de définir des priorités d'actions collectives sur des créneaux particuliers à l'export (énergies renouvelables, efficacité énergétique et HQE dans le bâtiment...). Enfin, ces tables rondes donnent naissance à des groupes d'action opérationnels correspondant à des projets collectifs ciblés par des industriels. Sept groupes ont été lancés : ils concernent le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux, l'acoustique, l'eau, les EnR, les financements internationaux, l'export en Chine, l'intervention aux Jeux Olympiques de 2008. Chacun donne lieu à une enquête préalable sur les marchés lors de la

préparation de la table ronde sectorielle et à des actions de promotion *ad hoc* (missions, réception de délégations, information...).

Ce dispositif montre son efficacité grâce à la mobilisation soutenue des entreprises et à la volonté des partenaires publics. Il a aussi permis la réalisation du « Guide des financements à l'international » (préparé par « Entreprise Rhône-Alpes International »), le redémarrage de l'aide Sidex (soutien individualisé à la démarche export des PME) pour financer rapidement l'identification de marchés ou encore le portage de PME par des grands groupes et des échanges d'expériences entre les entreprises.

Pour 2005, année de réalisation du programme complet d'actions, le réseau Pexé sera développé dans les régions pour renforcer les pôles territoriaux d'éco-entreprises en croissance rapide (en 2004, douze régions impliquées). Il devra aussi jouer un rôle moteur dans le nouveau plan d'action de l'Union européenne (UE) en faveur des éco-technologies (PAET/Etap) destiné à donner à l'UE une place prépondérante dans la mise au point de ces techniques en passant de la recherche aux marchés et en améliorant l'expérimentation, le contrôle des performances et la normalisation. Des plates-formes technolo-

giques seront ainsi constituées pour promouvoir, à long terme, des domaines techniques spécifiques (hydrogène et piles à combustible, énergie photovoltaïque). Enfin, le transfert de technologies respectueuses de l'environnement devra faire l'objet d'une investigation dans le cadre du Pexé, du type de l'expérience Ademe-FFEM en Chine sur l'efficacité énergétique dans la construction.

Les premiers résultats du Pexé ont révélé un bon rapport « coût-efficacité », mais son infrastructure reste fragile. Aussi, le Ministre du Commerce extérieur a-t-il décidé de nommer une mission parlementaire pour déterminer les conditions de la pérennité du Pexé et évaluer au mieux les moyens nécessaires à sa réussite face aux enjeux européens et mondiaux.

Ce plan vise à exploiter l'ensemble du potentiel des éco-entreprises en vue de réduire la pression sur les ressources naturelles, d'améliorer la qualité de vie et de favoriser la croissance économique. C'est un moyen essentiel pour la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable et pour améliorer l'aide au développement. C'est un facteur de progrès qui concilie ressources énergétiques, environnement, acceptabilité sociale, croissance et emploi.